

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'aidant de la personne en situation de handicap fera une demande auprès du secrétariat de la MAS André Berge. Celui-ci lui adressera une fiche de Saisine à compléter qui sera ensuite étudiée par l'équipe pluridisciplinaire du dispositif.

Une fois la demande validée, une visite sera organisée à domicile afin de compléter la fiche de saisine en reformulant les objectifs de la demande, en remplissant son annexe « habitudes de vie » et son annexe « santé ».

À l'issue de cet entretien, un planning d'interventions sera posé. Lors de la première intervention un contrat d'accompagnement avec l'aidant sera signé. Un intervenant relayeur sera alors choisi en fonction de l'accompagnement à mettre en œuvre au domicile.

Périmètre d'intervention



MAS André Berge

36 avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
Téléphone : 01 64 43 61 30
E-mail : mas.berge@amisdelatelier.org



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Siège administratif : 17, rue de l'Égalité - 92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 29 59 00

www.fondation-amisdelatelier.org



SEINE-ET-MARNE (77)



RELAYAGE

OFFRIR DU RÉPIT À DOMICILE
AUX AIDANTS FAMILIAUX



FONDATION
DES AMIS DE L'ATELIER



AGIR EN DIRECTION DES AIDANTS

Depuis plus de **60 ans**, la Fondation des Amis de l'Atelier, Reconnue d'Utilité Publique, accueille et accompagne plus de **4 000 enfants et adultes en situation de handicap** mental, psychique ou avec autisme dans ses **100 établissements, services et dispositifs** en France.

La Fondation est engagée dans une démarche d'innovation visant à offrir aux personnes accompagnées tous les moyens de mener une vie sereine, dans le respect de leurs liens familiaux et de leur identité.

Agir en direction des aidants est l'un des enjeux majeurs mis en valeur par la Fondation des Amis de l'Atelier dans son **Projet 2020-2025**. Ainsi, elle pose comme priorité de proposer à l'entourage (familles et proches) **des dispositifs de soutien, d'information, de formation, de répit et d'accompagnement**.

Les difficultés et besoins exprimés par les aidants de personnes en situation de handicap ont permis à la Fondation de mettre en lumière **un besoin de répit**.

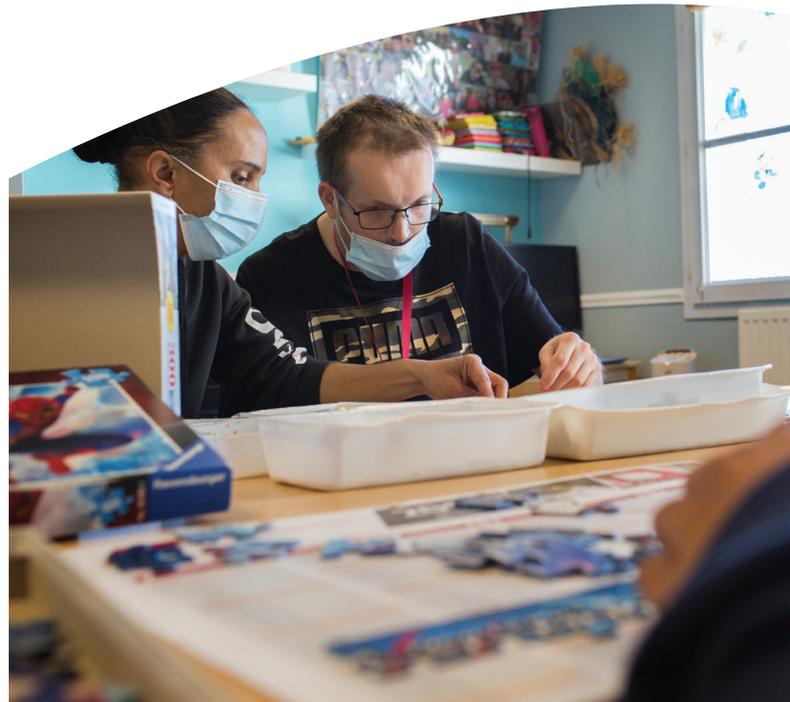
La Fondation des Amis de l'Atelier souhaite répondre à ce besoin de répit des aidants par du **Relayage à domicile**.

QU'EST-CE QUE LE RELAYAGE ?

Le Relayage vise, en cas d'absence de l'aidant, à **restreindre l'ampleur des changements d'habitudes de la personne** en situation de handicap ou en perte d'autonomie qui reste à son domicile.

Un relayeur remplace l'aidant le temps que celui-ci se ressource. Il ne remplace pas les services déjà mis en place au domicile. Le relayeur effectue les tâches qui sont celles que réalise l'aidant dans sa vie quotidienne, mais **il ne se substitue pas aux « services à la personne » existants**.

Le départ de l'aidant du domicile est une condition imposée par tous les porteurs de relayage. Il est nécessaire et impératif pour le bon déroulement de la prestation et le répit de l'aidant. Ce dernier doit donc se sentir prêt à avoir recours au relayage. Cela suppose donc qu'une **relation de confiance** s'instaure, qu'elle soit assumée par l'aidant et comprise au mieux de ce qu'il est possible par les personnes en situation de handicap.



LE DISPOSITIF RELAYAGE DE LA FONDATION

Le Relayage mis en place à la Fondation des Amis de l'Atelier propose :



des interventions pouvant aller **de 2 à 6 heures maximum**,



un répit régulier (non d'urgence) sur une base de récurrence à minima mensuelle,



un intervenant (relayeur) salarié de la MAS André Berge, établissement de la Fondation des Amis de l'Atelier, de formation type AMP (Aide Médico Psychologique), AES (Accompagnant Educatif et Social) ou ME (Moniteur Educateur), en fonction des besoins d'accompagnement de la personne,



un périmètre d'intervention dans un rayon de 30 km autour de la MAS et uniquement en Seine-et-Marne, soit dans un périmètre allant jusqu'à Mitry-Mory dans le Nord, Meaux et Coulommiers à l'Est, Rozay en Brie, Nangis et Melun dans le Sud.

> Ce dispositif de Relayage à domicile s'adresse aux aidants de personnes adultes en situation de handicap psychique, de polyhandicap, de déficience intellectuelle ou présentant des Troubles du Spectre Autistique.